

Se fondant sur ce fait, nous avons intenté et gagné un procès pour la hausse de l'eau à la partie inférieure de la rivière, et ils n'ont jamais pu l'utiliser. Ils doivent se servir des hauteurs de niveau dans la portion inférieure de la rivière. Ils ont actuellement fixé les hauteurs où, si le niveau existait partout, nous pourrions lancer une poursuite encore une fois. Mais laissez-moi le raconter d'une façon plus spécifique. La rivière inférieure peut recevoir environ 15,000 pi cu./sec. alors que la régularisation de la Chaudière ne débiterait pas tant. Mais l'eau du pertuis débiterait à 15,000 pi cu./sec. et nous ne pouvons nous occuper de cette quantité d'eau à cet endroit; alors ça n'a jamais servi.

M. LEGAULT: Le problème particulier s'est manifesté en 1958. Je dirai avec vous qu'à cause du manque de régularisation tous ces malheurs se sont produits et la branche inférieure a connu une petite inondation avec 30,000 pi. cu./sec. Ce pertuis était utilisé pour soulager ou corriger le problème. en amont du barrage lui-même.

M. WENBORNE: Oui.

M. LEGAULT: La seule solution serait dans une régularisation coordonnée et complète du bassin hydrographique en amont du lac Nipissing lui-même.

M. WENBORNE: Oui, et aussi sur les sections inférieures. Elles devraient être comprises, parce que, pour parler franchement, il est difficile de stabiliser les niveaux dans les sections inférieures à moins qu'il y ait des ouvrages régulateurs à cet endroit. Autrement dit, s'ils débitent de l'eau au taux prescrit à travers les ouvrages de la Chaudière, ça veut dire qu'un certain niveau serait atteint à tous les niveaux de la rivière dans quelques jours, et cela pourrait ou ne pourrait pas être contraire aux bonnes conditions de pêche. Cela pourrait vouloir dire que sans ouvrages régulateurs le niveau d'eau stabilisé sur les sections inférieures ne l'affecterait pas suffisamment en ce qui nous concerne; et on devrait garder à l'esprit que s'il y avait des ouvrages d'installés à la Chaudière pour régulariser les niveaux inférieurs du lac Nipissing et rien d'autre, évidemment il n'y a rien de mal à ça, je pense qu'ils devraient continuer à régulariser les ouvrages en aval de la rivière.

Le PRÉSIDENT: C'est maintenant à vous, monsieur Aiken.

M. AIKEN: Je suppose que vous avez entendu dans ses termes généraux la proposition du grand Canal.

M. WENBORNE: Oui.

M. AIKEN: Elle se servirait de la rivière des Français comme débouché. Est-ce que votre organisation a considéré les conséquences de ce système du grand Canal sur vous? Est-ce que ça n'aggraverait pas considérablement votre situation actuelle si vous aviez des débits d'eau changeants à travers la rivière des Français?

M. WENBORNE: Je crois que probablement le système ou le projet du grand Canal est d'une nature telle ou d'une grandeur telle que ça va nous éloigner de nos pensées actuelles complètement. Nous n'y avons pas pensé sérieusement simplement parce que j'ai entendu des ingénieurs du ministère des Travaux publics dire que cela prendrait 20 ans d'études sur la praticabilité avant qu'ils ne puissent même l'instituer. Nous nous inquiétons des vingt prochaines années.

M. AIKEN: Et, en effet, un tel projet vous verrait tous vous retirer.

M. WENBORNE: Au moins nous aurions à être établi à nouveau; et, comme j'ai compris le programme de M. Kierans, cela veut dire une fourniture de force motrice, un canal pour les navires, et que North-Bay deviendrait théoriquement un port de lac. Je ne sais pas exactement ce que l'ensemble du plan implique. Certainement, il ne peut pas nous intéresser parce que s'il